



Argelès-Gazost, le 9 novembre 2020,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 16 novembre 2020 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2020
- Compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;

1. URBANISME

- 1.1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – point d'information et calendrier

2. FINANCES

- 2.1. Budget annexe ZAE -décision modificative n°02/2020
- 2.2. Budget principal – décision modificative n°03/2020
- 2.3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des maires des Alpes-Maritimes dans le cadre de la « solidarité des sinistrés de la tempête Alex »

3. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 3.1. Redevance spéciale - fixation du tarif 2020

4. ADMINISTRATION GENERALE

- 4.1. Commissions thématiques – point d'information
- 4.2. Commission intercommunale des impôts directs – création et proposition de commissaires
- 4.3. Comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) – modification des membres
- 4.4. Syndicat départemental des stations de sports d'hiver – désignation d'un représentant suppléant

4.5. Association nationale des élus de la montagne (ANEM) - adhésion

5. TRANSPORTS

5.1. Convention avec la Région Occitanie pour l'organisation du Transport à la Demande (TAD)

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1. Opération « City Foliz » – Convention avec la CCI Tarbes Hautes-Pyrénées

7. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – SPORT/SANTE

7.1. Règlement général des ventes « Espace nordique du Val d'Azun »

8. EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

8.1. Avenant n°2 au contrat Enfance Jeunesse du 31 décembre 2018 avec la CAF des Hautes-Pyrénées (intégration de la commune de Luz-Saint-Sauveur)

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Syndicat Mixte du Hautacam – point sur l'installation et les premières orientations

9.2. PETR « Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves – point sur l'installation et les premières orientations

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

L'accès au public est interdit. La séance sera donc retransmise en direct.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

